

Le Constitutionnel.

E. GÉRIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume III.

Trois-Rivières, Mercredi, 21 Décembre 1870.

Numéro 83.

Adresses d'Affaires,

POUR TROIS-RIVIÈRES.

A. L. DESAULNIERS, Avocat, bureau et résidence, rue Hart.

M. CDOUGALL & HOULISTON, Avocats, rue Platon.

M. ALIHOT & LABARRE, Avocats, bureau rue Bonaventure.

D. ESILETS & PANNETON, Avocats, bureaux, rue St.-Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs suivront les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.

A. B. CRESSÉ, Avocat, a transporté son bureau, rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure près de l'Église paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. L. HOULD, Avocat, bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat bureau rue Alexandre.

S. VÈRE LOTTINVILLE, Avocat, rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat, bureau, rue Bonaventure. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat, rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat, coin des rues St. Pierre et Bonaventure.

U. LD. BELLEMARE, avocat, bureau rue Notre-Dame, près de l'église paroissiale.

E. PHREM DUFRESNE, Avocat, bureau, Rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frères, libraires.

A. E. GERVAIS, avocat, rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel." Trois-Rivières, 22 Juin, 1870.

J. F. V. BUREAU, avocat, bureau, coin des rues St. Pierre et Bonaventure, ancienne résidence de feu Étienne Tapin, près de l'église paroissiale.

A. LEXIS L. DESAULNIERS, Avocat, Rivière-du-Loup.

O. CARON, Avocat, St. François-du-Lac.

D. R. E. GERVAIS, Bureau, rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

NOTAIRES.

T. E. NORMAND, notaire, rue Craig, et Syndic officiel pour le District de Trois-Rivières, en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864.

L. A. CAMIRAND, notaire, Bureau rue Craig, même bâtisse que le Constitutionnel.

G. E. HART, notaire, bureau rue des Forges.

COURTIERS.

E. ZEKIEL M. HART & Fils, Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON, & Cie., Courtiers Rue Platon.

HUISSIERS.

J. OS. DE NIVERVILLE, Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, huissier, Trois-Riv. res.

REVENU.

B. ENONI LASSALLE, Percepteur du Revenu de l'intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial, tient son bureau chez son père, Rue des Champs. Trois-Rivières 1 septembre 1870.

Dr. Page Dentiste

Et agent DE PIANOS, MELODIUMS ET MACHINES A COUDRE. OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & Frère, Rue Platon. Trois-Rivières, 1 Janvier 1870.

E. AU DE LA FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—On peut douter avec raison si la plupart des fleurs renommées répandent un parfum plus pur que celui qui communique à une chambre de toilette ou à un boudoir une bouteille de cette eau de toilette odoriférante. Comparé aux essences ordinaires son parfum peut-être appelé impalpable, tandis que c'est le seul article de son genre qui rappelle le parfum des fleurs aromatiques non cueillies. L'auteur communiqué au monde par quelques gouttes de cette eau est étonnant, et elle n'a pas d'égal comme remède pour guérir le mal de tête, et pour parfumer la bouche quand on a mangé avec de l'eau. 168

M. ALADIE QUI N'A POINT DE NOM.—Des milliers de personnes souffrent qui n'ont aucune maladie spécifique. Elles sont apathétiques et faibles, mangent sans appétit, dorment sans aucun repos et sont misérables sans cause connue. Elles ont besoin d'une direction, un poumon semi-torpide, des boyaux mactifs sont responsables de ce malaise. Eh bien pour restaurer ces organes inertes à une bonne activité, elles n'ont qu'à recourir aux *Pilules sucrées de Bristol*. Le Dr. Benjamin Wallis de Boston, dit que dans son opinion rien n'est comparable à ces pilules dans le cas où il y a un défaut d'énergie vitale dans l'estomac et ses dépendances, et la faiblesse générale ainsi que la dépression sont apparentes sans aucune forme distincte de maladie. Tous ceux qui souffrent de la prostration physique trouveront dans les *Pilules sucrées de Bristol* un immense bénéfice. Ces pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. 432

Q. UELQUE CHOSE QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT SAVOIR.—Le voyageur qui est atteint des *Pilules sucrées de Bristol* est armé contre les maladies de l'estomac, du foie et des entrailles qui sont si communes sous tous les climats. La première chose à faire en cas d'attaques bilieuses est de nettoyer les entrailles. Les *Pilules sucrées de Bristol* font cela rapidement, mais non pas rudement. Tout en expulsant, elles adoucissent et fortifient. Il y a en elles un principe émoulin qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques, n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour la dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertige, les coliques, les douleurs de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités étant contenues dans des fioles. 431

Ménagez votre vue!

—Il est admis qu'une bonne paire de lunettes est un des grands bienfaits que la science a rendus aux yeux qui ont besoin d'aide. C'est pourquoi on devrait toujours ne se servir que des meilleures lunettes, afin d'éviter par ce moyen les changements trop fréquents et la fatigue qu'éprouve toujours la personne qui porte des lunettes communes. Les moins chères sont celles qui sont reconnues les meilleures. M. W. A. J. WHITEFORD, horoger et bigoutier, rue Notre-Dame, se vante d'avoir en vente les lunettes les plus parfaites et les lognons les plus justes, savoir : Les célèbres lunettes perfectionnées manufacturées par LAZARUS, MORRIS & CIE, attendu qu'elles combinent la clarté de la transparence avec une grande exactitude de foyer. Elles sont montées de la manière la plus élégante en or, argent, écaille et acier; chaque paire est faite d'après les règles de l'optique et c'est pourquoi les agents peuvent adapter ces fameuses lunettes à des vues différentes par correspondance. Chaque paire vendue ici par l'agent est garantie depuis un an à cinq ans.

Bulletin Européen.

Une dépêche spéciale de Bruxelles au *World*, datée du 12 déc., contient ce qui suit : *L'Indépendance Belge* dit que quand Motlke somma Paris de se rendre, Trochu assembla ses collègues. Picard voulut profiter des offres faites à Trochu, et traiter de la paix dans des conditions honorables. Son opinion fut une sérieuse impression sur ses collègues.

Le général Trochu dit que ces offres menaçaient que l'ennemi appréhendait les dangers qui l'attendent pendant l'hiver, et qu'il espère démolir Paris par la nouvelle d'une victoire qui n'était peut-être pas aussi importante qu'il le disait. La France a tout à gagner en poursuivant la lutte et Paris peut encore tenir longtemps. L'éloquence de Trochu fit décider le comité de continuer la guerre et de rejeter les propositions de paix.

Le rapport annonçant que les prussiens avaient occupé Contres, Montre-Charli et Romorantin sur la Loire est confirmé.

Le *Moniteur* dit que les français ont été renforcés sur tous les points. Les prussiens se sont tous retirés de cette section du pays et les chemins sont encore ouverts.

On dit que 300,000 français s'initient à l'art militaire à Bordeaux.

Un correspondant de Berlin dit que le bombardement proposé de Paris a été de nouveau remis à une autre époque, parce qu'il ne pouvait être opéré maintenant qu'au détriment des opérations militaires.

Le gouvernement prussien déclare que les grandes puissances de l'Europe se sont mêlées de la question du Luxembourg, en face de la pleine évidence de la violation de neutralité d'Autriche et de la France.

La Prusse par là se réserve à elle-même l'entière liberté de sa conduite future.

Les rumeurs disent que les pertes de l'armée du Prince Frédéric Charles, durant ses combats avec Chanzy, n'ont pas été moindres que 20,000 hommes, et que les villages dans le voisinage sont remplis de blessés.

Les journaux demandent des promptes élections pour l'Assemblée constituante.

La nouvelle est arrivée que les Prussiens avaient bombardé Blois.

Le rapport que les Prussiens avaient occupé un des faubourgs de Tours est contredit.

Gambetta avait ordonné la défense de Tours et fait sauter le pont sur la Loire. La défense était nécessaire pour assurer la sécurité et la force commandée par Manteuffel s'avance à l'ouest, où elle sera considérablement renforcée.

Bourkaki est prêt à reprendre l'offensive.

Gambetta a reçu la nouvelle que l'armée de Bourkaki est dans une bonne condition.

Une dépêche de Alençon dit que les prussiens ont retraité de Verneuil et Dreux dans la direction de Chartres et Versailles.

Des dépêches de l'Est nous apprennent que la rumeur attribue aux français plusieurs victoires.

On commente dans les cercles diplomatiques la présence de Sheridan et de Burnside à Constantinople.

Des nouvelles du Havre rapportent que la cité de Honfleur est tranquille. Une force de 30,000 hommes a été organisée pour s'opposer aux prussiens.

Le Havre est rempli de matériel de guerre.

On rapporte que les Français n'ont pas découvert de Prussiens.

Le navire à vapeur américain *Erie*, venant de New-York avec un chargement d'armes pour les français, est près de Cowes. Il sera amené par un vaisseau de guerre français dans un port français.

L'ambulance américaine est regardée à Paris comme étant un modèle d'efficacité.

Les prussiens ont certainement occupé Blois.

Le rapport officiel dit que 52 officiers, 1,339 hommes et 63 canons ont été capturés avec la forteresse de Phalsbourg. Montmédy s'est aussi rendu aux prussiens. Les assiégés n'ont pas bombardé la ville. Ils firent une brèche dans les murs de la ville qui capitula aussitôt.

DANS PARIS.

Nous venons de recevoir la collection complète des journaux de Paris portant la date du 24. Nous empruntons au *Temps* les détails que voici sur la situation de la ville :

" Dans Paris, si on nous disait bien nettement que notre journée viendrait nous ne sommes pas aussi embarrassés d'attendre encore que le croit l'ennemi, et nous avons besoin de harangues vigoureuses plus que de vivres.

" Vers la fin du mois d'août dernier, lorsqu'il a bien fallu se préparer sérieusement dans Paris à supporter un siège et calculer ce qu'un siège de deux mois (c'était alors tout ce que l'on pensait que durerait l'investissement), exigeait d'approvisionnement principaux, il a été établi quant à la viande, pour une population de 2 millions d'habitants et en distribuant à chaque individu une ration journalière de 200 grammes, formées des diverses espèces de viandes, d'après les usages et les facilités de leur conservation, on devait réunir 30,000 bœufs, 225,000 moutons, 30,000 vaches et 110,000 porcs. Le ministre du commerce d'alors, M. Duvernois se faisait décerner de magnifiques éloges pour la promptitude avec laquelle il avait assuré à Paris, disait-on, tout son pain et toute sa viande; mais en réalité, le 19 septembre, lorsque le siège effectif commença, il nous manquait 6,000 bœufs, 75,000 moutons, plus de la moitié des vaches et presque tous les porcs. La farine et les grains par bonheur ne faisaient pas défaut.

" Il est devenu par conséquent nécessaire au bout de peu de temps, de diminuer de moitié la ration de viande de deux jours, puis de trois jours, puis de quatre jours, et enfin que tous les trois jours. Nous disions ici il y a quelques temps, que vers le 20 ou le 22 de ce mois-ci, la viande de bœuf et de mouton ne pourrait plus être distribuée. On en aura encore pour quelques jours, parce qu'une partie des consommateurs se sont décidés à ne plus manger que du cheval, ce qui a laissé quelque partie de bétail disponibles, et aussi parce que les bêtes réservées pour les derniers abattages étant les mieux portantes, fournissent plus de chair. Mais, dans quelques jours, nous n'aurons plus que du cheval, et il est tout-à-fait inutile de faire croire ce qui n'est pas.

" C'est à tort que l'on répète qu'il y a de la viande salée pour plusieurs semaines; ce que nous en avons sera épuisé en moins de temps. On a moins salé qu'on ne peut le craindre, et il a fallu réserver tout ce qui est nécessaire pour l'alimentation des troupes en campagne. Cette nécessité est la cause de la disparition si rapide des porcs. On lisait naguère encore, dans un journal très répandu, que nous avions pour dix à douze jours de morues et de poissons secs. C'est beaucoup dire, et tout dépend de ce qu'on croit que chacun en doit consommer; mais il y a de l'exagération à affirmer que le riz, les huiles, le chocolat sont en quantités très suffisantes pour nous nourrir cinq mois. La commission des substances n'estime pas que la part de chacun, si on répartissait également les chocolats qui sont à Paris, soit de plus de 750 grammes. Pour le riz, il y en a beaucoup encore, mais pas pour cinq mois. L'huile commence à être rare.

" Le sucre et le café, par exemple, ne nous manqueront pas, ni le vin, qui, toutefois, ne suffirait pas à une consommation d'une année, comme on l'affirme, mais peu importe!

" Ce qui est certain, c'est que le pain ira au moins fort avant dans janvier, sans diminution des consommations et sans que la qualité du pain change beaucoup par l'effet des moutures faites aux moulins de ville. Le riz, le sucre, le café, le vin, avec le pain, nous permettront de prolonger au delà, s'il le faut, la résistance, en conservant la santé et même de la force. Nous n'avons, dans ces indications, rien dit de la viande de cheval; mais, au plus bas compte, sans désorganiser les services importants, Paris peut se nourrir de cette chair aussi longtemps à peu près que de pain. De telle sorte que, d'ici à un mois, notre alimentation ne subira pas de modifications trop grandes, et que d'ici à deux mois nous sommes assu-

rés d'être tous convenablement nourris. Deux mois de siège étaient le maximum qui fut admis dans les calculs de la résistance. Paris doublera ce maximum, et ira même encore au delà, si le salut de l'Etat l'exige."

Il s'est formé à Québec une société pour manufacturer des instruments d'agriculture. Le capital est de \$25,000 divisée en 500 actions de \$50. Plusieurs des premiers marchands de Québec ont souscrit des parts dans cette Compagnie, entr'autres l'hon. M. McGreevy, l'hon. M. Cauchon, le Dr. Larue, MM. Thibaudeau, Carrier, Boivin, John Ross, Renaud, G. B. Hall. Les personnes intéressées dans cette entreprise sont persuadées qu'elles peuvent vendre les instruments d'agriculture de 20 à 25 pour cent au-dessous du prix actuel.

—Le comité général sur l'agriculture, la colonisation et l'immigration, a chargé un sous-comité de s'enquérir du fonctionnement des sociétés de colonisation, sous la loi Chauveau. Il en a trouvé, dans la province, quarante-sept seulement en opération. On avait élevé à la présidence, le député de Portneuf, M. le Dr. Larue, qui a émis durant ce parlement des vues neuves et pleines d'air propos sur la colonisation. A sa instigation, le sous-comité a recommandé d'accorder une prime d'encouragement pour chaque arpent défriché en limitant toutefois le nombre d'arpens à être défrichés. Le gouvernement, paraît-il, a accueilli avec faveur ce projet du député de Portneuf.

Le P. TAILLAN.—Nous avons reçu hier sept numéros de *l'Univers*, édition de Nantes. Nous en avons emporté le premier page des extraits.

l'Univers du 16 novembre reproduit l'extrait suivant d'une lettre reçue de Paris et datée du 29 octobre :

" Un père jésuite, le P. Tailhan, vient d'être blessé en accompagnant comme aumônier une compagnie de mobiles. Il est tout heureux de porter cette marque de son apostolat."

Le P. Tailhan a résidé quelque chose comme deux ans à Québec où il a laissé, surtout dans la classe instruite, les meilleurs souvenirs. On se rappelle que le P. Tailhan a donné à l'Université-Laval une série de conférences philosophiques qui lui ont fait une très grande réputation.

—*Courrier du Canada*.

RETOUR AU PAYS.—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* du 16 décembre l'entrefilet suivant que nous reproduisons avec plaisir.

M. Augustin Lemery, autrefois de Drummondville et fixé aux États-Unis depuis une vingtaine d'années, vient d'acheter, près de Cookshire, en ce district, une magnifique terre de deux cents acres, sur laquelle il entend venir habiter au printemps. M. Lemery est un bon citoyen et un homme de moyens. En lui la Mission de Cookshire fait une excellente acquisition.

M. François Lamothe, de l'Etat du Connecticut, vient aussi d'acheter, dans Ditton, en ce District, la propriété de M. H. French, sur laquelle se trouve l'hôtel de Ditton, et de 3000 acres en superficie—au prix de \$1,350 comptant, en argent américain, par l'entremise du zélé missionnaire de Cookshire, le Révd. M. Gendreau.

Bonne aubaine pour les Townships que ces vaillants et riches colons.

—A la fête de l'Immaculée Conception, une bande de brigands, conduits par un nommé Torgueti, se rendirent aux portes du Vatican, où ils firent une attaque furieuse contre quelques romains fidèles à Sa Sainteté Pie IX. Ils étaient armés d'épées et de hachettes et firent un assaut terrible et blessèrent quatre citoyens. Les soldats furent appelés et furent plusieurs de ces bandits prisonniers.

D'autres se rendirent au bureau de Police et demandèrent leur élargissement. Le colonel du 1er régiment des Zouaves Pontificaux a pu difficilement s'échapper des mains de ces bandits.

—Par le train de Portland, mardi, un certain nombre de réfugiés français sont arrivés à Montréal. M. Belle les a pris sous ses soins et leur cherche de l'emploi.

—On jase beaucoup chez nos voisins d'Ontario d'un fait fort insignifiant en lui-même et qui en réalité n'incrimine personne. Mais la politique voit partout des intrigues.

Lors des dernières élections générales, M. McKellar avait envoyé à M. Brown un billet de \$1,000 avec prière d'endosser. En recevant le billet, M. Brown aurait dit, avec un soupir : Si j'endosse, je paie. Exclamation fort naturelle de la part d'un chef de parti à qui on demande un service d'amis!

Nous ne voyons rien que de fort innocent en tout cela. Il n'y a d'un peu désagréable pour M. McKellar que l'exclamation de M. Brown.

Tout cela paraît bien pâle comparé à la demande que faisait un jour Paul Denis à ses chefs, la veille d'un vote important, de lui endosser pour \$3,000 de billets et lui sauver ainsi le trouble de les endosser lui-même comme il le faisait d'habitude.—*Evénement*.

—Le *Daily News*, de Londres, possède à Paris un correspondant très spirituel qui lui envoie, par ballon, des croquis tout amusants. Voici sa dernière contade :

Les chats montent; on paie maintenant un bon chat dix francs. Ceux qui restent, de familiers qu'ils étaient deviennent sauvages. On dirait qu'ils dévient dans les yeux de leurs anciens amis des desseins meurtriers.

J'ai déjeuné ce matin avec deux journalistes; on nous a servi un salmis de rats. C'est un plat excellent, qui tient le milieu entre un ragout de grenouilles et le lapin sauté. Je servis d'abord une patte de rat à un de mes deux confrères, qui, après l'avoir mangé était aussi avide d'avoir encore qu'un chien terrier.

C'est si bon que bientôt on se met à manger. Tout ce que pourra s'offrir un homme de moyens ordinaires ce sera, de temps à autre, une souris.

Le déjeuner terminé, j'étais curieux de voir si sur la note le restaurateur aurait le courage d'appeler rat un rat. Il n'en eut pas le courage et mit *salmis de gibier*.

—La *Revue d'Edimbourg* a publié un long article intitulé : *La France, l'Allemagne et l'Angleterre*. Le public anglais n'a pas été peu surpris d'apprendre tout récemment que cet article est dû à la plume de M. Gladstone.

Le travail du premier ministre de la Reine Victoria est diversement apprécié par les organes de la presse. Il est très ardemment critiqué en Allemagne, où l'on ne pardonnera pas à M. Gladstone certains jugements portés sur la Prusse et sa politique. Il y a dans son article certains traits cruels à l'adresse de ce pays " qui se croit civilisé, parce que six officiers peuvent écrire des lettres en sanscrit à leurs amis; ailleurs, une flèche acérée est décochée au roi Guillaume " dont la pitié ne s'est démentie ni pendant l'épouvante du Danemark, ni pendant les tueries de Bohême; et qui, probablement, restera toute aussi ardente pendant le bombardement de Paris." Il serait difficile à M. Gladstone d'insinuer plus clairement qu'à ses yeux le roi Guillaume n'est qu'un tartufe.

LE CHEMIN A LISSES.—Près de 300 personnes travaillaient actuellement au chemin à lisses. Sur tout le parcours, dit-on, on va déployer la plus grande activité; on charroie la pierre pour le pont sur l'Yamaska, ainsi que le bois, et l'on va commencer de suite sa construction; M. Fréchette de cette ville en aurait le contrat; le pont terminé et même pendant sa construction, on continuerait des deux côtés du pont à faire les travaux du chemin. Toujours est-il qu'avec un contracteur comme M. Sénécal, il faut que le chemin avance bon gré mal gré; il nous assure qu'au mois de septembre, nous pourrions, gens de Sorel, prendre assurément notre billet pour Montréal, et cela par le chemin à lisses de Richelieu à Drummond.—*Courrier de Sorel*.

—Une dépêche du câble annonce la mort de Lord Headfort, père de Lord Li-gar.

—On estime à un demi million de piastres le dommage causé par les incendies depuis quatre ans à Ottawa.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 21 DÉCEMBRE 1870.

La chambre.

A sa séance de lundi, la chambre a été principalement occupée du bill de M. Robertson sur les licences.

M. Hearn, député de Québec ouest, s'est opposé à la clause du bill qui porte à \$50 les licences d'auberges.

M. Canchon dit qu'il y aura toujours moyen de les atteindre et de les mettre à l'amende.

Samedi, ce projet de loi avait déjà provoqué un vote de non-confiance. M. Joly proposa à la chambre de déclarer que, en face de ces nouvelles taxes, des dépenses de la chambre étaient trop élevées.

A propos du chemin de fer du Nord, M. Chapleau a proposé d'introduire une clause spéciale destinée à protéger les droits des représentants de feu M. Turcotte.

M. Tremblay se plaint que les colons du Saguenay sont traités avec une bien grande rigueur.

Au milieu de leurs calamités on veut les forcer à payer les arrérages de la dette provinciale.

M. Chauveau a proposé certaines résolutions relatives aux chemins de la rivière St. François et de Mégantic.

Une longue agonie.

Après les batailles de Worth et de Wissembourg, mais surtout après la capitulation de Sedan, on a dit: "C'en est fait de la France."

En effet la France était désorganisée, bouleversée. Napoléon III tombait honteusement accroupi aux pieds de Bismark, sans avoir pu tenir aucune des promesses que ses ministres avaient faites au Corps Législatif et à la nation.

Un procès scandaleux, né de la célèbre cause Dambourges, s'instruit en ce moment à St. Jean d'Iberville entre M. Piché, avocat, et M. Morrison, curé.

Le trésorier d'Ontario résume ainsi au commencement des comptes publiés qu'il vient de soumettre à la chambre, les excédants de recettes réalisés pendant les trois années qui viennent de s'écouler:

Placements faits en 1868 \$550,000,00 " " 1869 705,471,68 Montant des dépôts spéciaux faits en 1869..... 685,194,06 Montant des dépôts spéciaux faits pendant les premiers dix mois de 1870 852,980,25

cher Penvalliseur de souiller la capitale.

C'est une longue et terrible angoisse que subit la France. Va-t-elle expirer sous le talon prussien? Va-t-elle revenir de cette douloureuse agonie?

Il est certain que depuis plusieurs jours, pour ne pas dire plusieurs semaines, les succès des prussiens sont interrompus, ou plutôt leurs succès sont entremêlés de revers. L'armée de la Loire existe réellement; elle a fait face à Pennemi, et si elle a subi des défaites elle en a infligées.

De son côté la Prusse semble avoir ses inquiétudes. Bismark croit prudent de baillonner et d'emprisonner d-s députés et des journalistes qui parlent trop fort à Berlin, en même temps que des difficultés surgissent au quartier-général du roi Guillaume, à Versailles.

Sans donner à ces rumeurs une confiance illégitime, nous croyons cependant qu'elles révèlent les embarras de la politique prussienne.

La guerre se prolonge outre-mesure et, avec les ressources qu'a su trouver le gouvernement provisoire, il n'est pas facile d'en entrevoir le terme.

On dit que le comté de Champlain sera divisé en deux sections pour les fins du recensement et que M. O. Méthot, de Ste. Anne, aura le bas du comté, et que le colonel Massicotte, de Ste. Geneviève, aura le haut.

Nous ne cherchons pas à nous bercer de vaines espérances, mais nous croyons que la France pourrait peut-être encore revenir de cette longue agonie et remporter des avantages qui lui assureraient une paix honorable.

M. Poupore proteste contre le gouvernement provincial qui prend des terres dans le comté de Pontiac pour aider un chemin de fer entre Québec et Montréal.

Un correspondant, à Washington, élégraphie qu'il y a de fortes raisons de croire, d'après des données provenant de sources authentiques, qu'un règlement à l'amiable des difficultés avec l'Angleterre va avoir lieu sans délai.

On croit aussi que le général Schenck va bientôt, après son arrivée en Angleterre, reprendre les négociations et qu'elles seront poussées avec fermeté et d'une manière amicale.

On pense que les négociations rouleront sur les points suivants: Les Etats-Unis, comme base du règlement, exigent d'abord que l'Angleterre paie aux propriétaires les pertes qu'ils ont éprouvées par l'Alabama, avec l'intérêt, à compter du jour où le dommage a été causé.

En second lieu, l'Angleterre devra rembourser au gouvernement des Etats-Unis toutes les dépenses encourues par les Etats-Unis, pour détruire l'Alabama et autres croiseurs.

En troisième lieu, l'Angleterre reconnaîtra publiquement les vrais principes de la neutralité sur la base du règlement de la question.

D'autres informations confirment cette nouvelle.

Le général Schenck ne fera aucune demande exagérée. Il ne menacera pas de l'annexion forcée du Canada, et il n'exigera pas de l'Angleterre qu'elle confesse qu'elle a agi d'une manière déshonorante envers les Etats-Unis, confession qu'aucune nation fière ne voudrait faire à moins qu'elle ne fut conquise et réduite à l'extrémité.

On affirme, d'autre part, que le général Schenck ne doit rien demander de plus qu'une solution prompte et équitable de nos pertes actuelles, et qu'il ne sera fait nulle mention de préjudice fait à notre honneur dans les négociations diplomatiques qui doivent s'ouvrir.

Le bill de M. Robertson sur les monts-de-piété propose que si le dépôt n'exécute pas \$2.00, le gouverneur retiendra un cent; entre \$2 et 5, 2 cents; au-dessous de \$25, 4 cents; au-dessus de \$25, 7 cents.

Le comité des bills privés a retranché du projet de loi de la corporation de Québec la clause permettant d'imposer des taxes sur les églises et les biens des fabriques.

Notre voisin a publié, il y a quelque temps, une lettre écrite de Québec par son principal rédacteur, dans laquelle l'Université-Laval était carrément accusée de tendre au gallicanisme.

Le général Sol, que le gouvernement français vient de destituer, est accusé d'avoir abandonné Tours, en y laissant des canons et du matériel de guerre, bien qu'aucun ennemi n'eût paru près de la ville.

NOTES LOCALES.

La cour s'ouvre ici, demain, 22, sous la présidence de l'honorable juge Polette. Les dossiers des plaideurs sont assez bien remplis et la chicane aura encore de beaux jours.

Madame A. Milot, épouse de M. Joseph Lamy, de St. Etienne, est morte subitement dans son lit, vendredi dernier. Elle laisse cinq enfants en bas âge.

On s'attend que la glace va prendre bientôt sur le St. Maurice. Plusieurs petites rivières ont déjà leur pont de glace.

Nous regrettons d'apprendre que les officiers de notre compagnie de volontaires au département de la milice.

La cause de G. A. Gouin vs Dabord a été plaidée, vendredi dernier, devant la cour d'appel à Québec.

Nous avons déjà donné quelques chiffres sur la quantité de bois fait dans le St. Maurice. Voici maintenant un état officiel des billots faits dans les limites de l'agence de Trois-Rivières qui comprend non seulement le St. Maurice et ses tributaires, mais encore la rivière Batiscan, la rivière Ste. Anne, la rivière du Loop et la rivière Maskinongé:

Table with 3 columns: Name, Quantity, Price. Includes entries for Geo. Baptist & Fils., St. Maurice Lumber, etc.

C'est donc demain la grande catastrophe, la fin du monde du 22 décembre 1870. Préparons-nous.

Bulletin Européen.

On reçoit de tous côtés des preuves attestant que les Prussiens ont formé le projet de rétablir l'empire français. Bismark prétend que c'est le seul moyen de mettre fin à la guerre, que la république française luttera jusqu'à la fin, que la chute de Paris ne saurait avoir aucun effet, et que la seule chose à faire est de s'entendre sur les conditions avec l'empire, et de s'en retourner en Allemagne et de laisser les Français lutter les uns contre les autres.

La garnison française de Belfort se défend encore vaillamment sur les hauteurs des environs.

bureau ouvert pour l'enrôlement des fugitifs de l'armée française.

Les ports français de Fécamp, Dieppe et du Havre vont être bloqués.

On parle de négociations pour amener la cession de la Guinée à la Hollande.

Les Prussiens ont attaqué les Français près de Longean et les ont repoussés dans la forteresse. Les Français ont perdu 200 hommes.

Les canonnières françaises croisent entre Cherbourg et le Havre. On ne voit aucun Prussien de l'un ou l'autre port.

La vapeur de Sa Majesté Psychée, qui transportait le corps expéditionnaire envoyé pour observer l'éclipse, a sombré dans la Méditerranée.

On dit maintenant que les quatre généraux commandant les principales divisions de l'armée de la Loire, Chanzy, Bourbaki, Jarrez et Jaurezberg, ont concerté des plans pour un mouvement en avant simultané, après avoir tous reçu des renforts.

Le général Sol, que le gouvernement français vient de destituer, est accusé d'avoir abandonné Tours, en y laissant des canons et du matériel de guerre, bien qu'aucun ennemi n'eût paru près de la ville.

Le gouvernement, en conformité à la loi qui condamne à mort les généraux qui ont trop hâtivement abandonné leur poste, a ordonné d'instituer une enquête concernant la capitulation de Strasbourg et Metz.

Le gouvernement, en conformité à la loi qui condamne à mort les généraux qui ont trop hâtivement abandonné leur poste, a ordonné d'instituer une enquête concernant la capitulation de Strasbourg et Metz.

Les forces nationales au nord ont remporté de nouveaux avantages.

Les Prussiens paraissent maintenant se concentrer près Yvetot pour attaquer le Havre. Cette dernière place a 350 canons et une nombreuse garnison qui se défendra jusqu'à la dernière extrémité.

Gambetta est encore dans l'armée de la Loire.

L'évêque du Luxembourg remercie au nom des habitants, le roi de Hollande pour les paroles significatives avec lesquelles il a dénoncé le transfert du Duché à la Prusse.

Un journal de Berlin dit que la circulaire de Bismark, en date du 30, se lit comme suit:

Le Times dit que ce n'est pas à l'Angleterre seule de s'opposer à l'annexion du Luxembourg à la Prusse, et il pense que peut-être la Prusse sera satisfaite de cette acquisition et qu'elle oubliera d'enlever la Lorraine à la France.

ETATS-UNIS.

Un correspondant, à Washington, élégraphie qu'il y a de fortes raisons de croire, d'après des données provenant de sources authentiques, qu'un règlement à l'amiable des difficultés avec l'Angleterre va avoir lieu sans délai.

On croit aussi que le général Schenck va bientôt, après son arrivée en Angleterre, reprendre les négociations et qu'elles seront poussées avec fermeté et d'une manière amicale.

On pense que les négociations rouleront sur les points suivants: Les Etats-Unis, comme base du règlement, exigent d'abord que l'Angleterre paie aux propriétaires les pertes qu'ils ont éprouvées par l'Alabama, avec l'intérêt, à compter du jour où le dommage a été causé.

En second lieu, l'Angleterre devra rembourser au gouvernement des Etats-Unis toutes les dépenses encourues par les Etats-Unis, pour détruire l'Alabama et autres croiseurs.

En troisième lieu, l'Angleterre reconnaîtra publiquement les vrais principes de la neutralité sur la base du règlement de la question.

D'autres informations confirment cette nouvelle.

Le général Schenck ne fera aucune demande exagérée. Il ne menacera pas de l'annexion forcée du Canada, et il n'exigera pas de l'Angleterre qu'elle confesse qu'elle a agi d'une manière déshonorante envers les Etats-Unis, confession qu'aucune nation fière ne voudrait faire à moins qu'elle ne fut conquise et réduite à l'extrémité.

On affirme, d'autre part, que le général Schenck ne doit rien demander de plus qu'une solution prompte et équitable de nos pertes actuelles, et qu'il ne sera fait nulle mention de préjudice fait à notre honneur dans les négociations diplomatiques qui doivent s'ouvrir.

On croit que le gouvernement anglais accordera volontiers la répara-

tion que le général Schenck a instruit de demander.

L'impression erronée qui domine à l'égard de la mission du général Schenck, le place dans une fausse position au début, qui est loin d'être agréable.

Bibliographie.

Etudes biographiques:—M. l'abbé Raimbault, M. l'abbé Leprohon, Québec, Augustin Côté & Cie, imprimeurs-éditeurs.

C'est un livre rempli de plus agréable parfum que ce volume consacré à redire les vertus et les travaux de deux modestes prêtres. Nous l'avons lu tout d'un trait et nous avons rapporté de cette lecture une singulière impression de reconnaissance envers deux hommes qui ont contribué si puissamment à développer l'enseignement classique dans le district de Trois-Rivières.

Le séminaire de St. Sulpice, de Montréal, et le séminaire de Québec, dotés par le gouvernement français, à l'origine de la colonie, étaient les deux seules maisons d'éducation classique, lorsque le collège de Nicolet fut fondé, grâce à des legs généreux.

Les Prussiens ont attaqué les Français près de Longean et les ont repoussés dans la forteresse. Les Français ont perdu 200 hommes.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault. Né à Orléans, France, en 1770, bercé par les premiers orages de la révolution française, séminariste menacé des persécutions, assistant-chirurgien dans l'armée, déserteur de l'armée, pauvre instituteur à Londres, telles sont, en deux mots, les vicissitudes de M. Raimbault avant son arrivée au Canada où il fut accueilli à bras ouverts.

C'est à M. Raimbault, à son zèle infatigable et à son talent administratif que nous devons la construction du nouveau collège de Nicolet.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

Grâce à cette étude biographique que nous venons de lire, nous connaissons jusqu'aux plus petits détails de la vie de M. Raimbault.

FAITS DIVERS.

M. Chauveau a présenté un bill pour prolonger le temps pendant lequel les sociétés de colonisation auront droit à l'aide du gouvernement. Ce délai est de quatre années.

Le gouvernement d'Ontario vient d'introduire un bill qui attribue aux tribunaux ordinaires, la décision des élections contestées.

La Législature locale de la Nouvelle-Ecosse se réunira le 2 février prochain.

La compagnie du Richelieu retire en moyenne une somme de onze mille piastres par année pour le fret que les vapeurs de cette compagnie transportent aux Trois-Rivières.

L'Evènement nous apprend que la publication de l'Indépendant est temporairement suspendue et que M. Buies a institué un procès à l'imprimeur de ce journal M. Sauvageau.

Le Chroniqueur publie la circulaire annuelle de MM. J. Bell, Forsyth et Cie, concernant le commerce de bois. Voici quelques chiffres qui constatent la quantité de bois carré exporté de Québec, pendant l'année 1870: Chêne, 3,232,720 pieds; Orme, 1,196,760; Frêne, 200,620; Merisier, 341,160; Madriers de Pin, 14,141,050; Pin rouge, 2,207,160; Madriers de Pin, 5,197,306; Madriers d'Épinette, 4,184,135.

On lit dans le Journal de Québec:

Le Code Municipal a été lu une seconde fois au Conseil Législatif, et envoyé à un comité spécial, qui lui a déjà fait subir quelques amendements importants. Le comité a retranché de cette mesure la clause qui donne aux conseils municipaux le droit d'encourager la formation de corps de volontaires, de construire des arsenaux, de voter des pensions aux miliciens estropiés, etc., etc., et aussi la clause 382, qui donne aux contribuables le pouvoir de passer des règlements dans le cas où la conduite du conseil municipal n'a pas leur approbation.

Le bill le plus volumineux passé à cette session, est celui de l'hon. M. Robertson concernant les licences. Il y a deux cents clauses et couvre 52 pages. C'est une refonte des anciennes lois sur ce sujet auxquelles on a ajouté quelques nouvelles dispositions.

Ainsi, d'après le bill, les auberges devront être fermées à 10 heures du soir en été et à 9 en hiver. Les hôteliers ne trouvent pas cette disposition de leur goût. Le bill décrète aussi que tout débitant de boissons enivrantes sera responsable des fautes commises par un individu qui se sera enivré chez lui.

D'après la même loi, tout hôtelier peut être poursuivi par un parent d'un ivrogne si, après avoir été averti, de ne plus lui vendre de boissons enivrantes, il ne tient aucun compte de cet avis.

Nous lisons dans la correspondance parlementaire du Pionnier de Sherbrooke:

"On dit, et ce bruit prend de la consistance, par l'apparition de certains personnages étrangers, au foyer de notre politique, que le Congrès sacrifie un demi-million de piastres, pour graisser les roues du vieux char annexionniste remis depuis vingt ans—au fond des bagarades du pays—et tenter de lui faire faire le tour de la Province durant les prochaines élections.

Un demi-million! le chiffre est assez rond et serait une bonne aubaine pour le parti,—décidé comme il l'est aujourd'hui. En reste-t-il seulement quatre, seulement trois, seulement deux en Chambre? Je me le demande, sans trop savoir que me répondre.

Mettons qu'il soient deux,—un demi-million partagé en deux—donne encore 250 mille piastre à chacun des co-partageants. Joli denier! Joli denier! je vous le dis en vérité.

On dit que le partage ne se fera pas en vue des mérites passés à titre de récompenses pour le zèle déployé au temps jadis, mais bien plutôt comme stimulant de vertus nouvelles. Les apôtres actuels ne seront que les distributeurs du demi-million. Leur part de butin viendra par les résultats mêmes de cette distribution. Une fois devenu Américain, le Canada deviendra de plein droit leur patrimoine avec des droits pleins et entiers d'exploitation.

Une députation des personnes les plus influentes des townships de l'Est parmi lesquelles on remarque Sir A. T. Galt, l'hon. M. Huntingdon, M. P., pour Sherbrooke; M. Pope, M. P., pour Compton, et M. Clarke, de Sherbrooke, est maintenant à Québec et demande une entrevue avec le gouvernement afin d'obtenir des octrois de terres publiques pour un chemin de fer, et pour s'entendre sur le mode d'attirer l'immigration des Iles Britanniques en ce pays. Cette députation s'est réunie hier pour rédiger une adresse et une série de résolutions.

DECES. A Yamachiche, le 19 courant, après une courte maladie, à l'âge de 38 ans, dame Adèle Bellemare, épouse de Sieur Elie Barthelemy Caron. Epouse et mère dévouée, chrétienne exemplaire, celui qui tient entre ses mains nos destinées la trouvait déjà mûre pour le ciel. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable et plusieurs enfants. Les funérailles ont eu lieu, ce matin, en l'église d'Yamachiche.

A VENDRE, DEUX PIANOS, de 7 Octaves chaque; ils sont presque neufs.

S'adresser à J. U. RITTER, RUE PLATON. Trois-Rivières, 20 Décembre 1870. 83

Acte concernant la faillite 1869. Dans l'affaire de EDOUARD GELINAS, commerçant, boulanger, de la cité des Trois-Rivières, FAILLI. Une première et dernière feuille de dividende a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au dixième jour de janvier mil huit cent soixante et onze, après lequel les dividendes seront payés. Trois-Rivières, 14 Déc. 1870. 83 C. GELINAS, Syndic.

ACTE DE FAILLITE 1869. Dans l'affaire de BENJAMIN CRAIG, commerçant, de la paroisse de Gentilly, comté de Nicolet, Failli.

Je, Thélesphore Eusèbe Normand, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de me transmettre leurs réclamations d'hui à un mois. Ils sont aussi notifiés de se réunir à mon bureau, rue Craig, en la cité de Trois-Rivières, jeudi le vingt sixième jour de janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement de ses affaires en général. Trois-Rivières, 14 décembre 1870. 80 T. E. NORMAND, Syndic Officiel.

MANUFACTURE DE LAINE D'Yamachiche.

LES actionnaires de la manufacture de laine d'Yamachiche sont par le présent notifiés qu'un troisième versement de 20 pour cent sera payable le ou avant le 15 janvier prochain. CHARLES LAJOIE, Gérant. Trois-Rivières, 10 déc., 1870. 79

Société des Dames Charitables DES TROIS-RIVIERES.

Le bazar annuel en faveur des Sœurs de la Providence aura lieu dans le courant de Janvier. Les personnes qui doivent contribuer à cette bonne œuvre pourront envoyer les effets à l'AZile de la Providence, Par ordre, FANNY DÉNECHAUD, Sec. Trois-Rivières, 9 déc., 1870. 78

PHARMACIE A VENDRE.

UNE pharmacie complète, bien assortie, à vendre à des conditions faciles. S'adresser à J. C. ROUSSEAU, Rue des Forges. Trois-Rivières, 17 oct. 1870. 57

P. L. CAISSE, Professeur ANGLAIS & FRANÇAIS. Rue St. Philippe, TROIS - RIVIERES. 1 Octobre, 1870. 27

VIENNENT D'ARRIVER, Par le dernier voyage du Gaspé, 62 qrts. d'huitres, CHEZ Felix Decoteau, RUE DU PLATON.

CADEAUX A BON MARCHÉ! NOEL! NOEL! Jour de l'An!



Vente d'un assortiment considérable de Montres d'or, Montres d'argent, et autres Bijouteries de prix,

CHEZ SAM. MCCLUNG.

N. B.—Le tout sera vendu au-dessous du prix courant. Trois-Rivières, Décembre 1860.

Advertisement for H. M. Balcer, Importateur et Manufacturier, TROIS - RIVIERES. Includes a logo with 'BALCER' and 'L'EXPOSITION'.

Le magnifique Stock de Pelletteries manufacturées du soussigné, sera vendu sans réserve et en bas du prix courant dans le courant de cette automne et l'hiver prochain, parce que il se propose de discontinuer le commerce de détail au 1er Mai prochain. L'assortiment importé tout dernièrement et nouvellement fabriqué, se compose de VICTORINE en Vison, Mouton de Perse, Seal-skins, Ermine, et Mouton Gris. CAPES en Vison, Martres, Ermine, Seal-skin fin. MANCHONS en Vison, Ermine, Martres, Seal-skin. CASQUES en Vison, Moutons de Perse, Castor, Loutre. CA. OTS de Monsieur en Castor piqué, Chats Sauvage, Loup Marin. MANTEAUX de Dames en Chien de Mer, Moutons de Perse, Ermine et Seal-skin. ROBES en Ours Noir, Buffles, Léopard, Loup. GANTS et MITAINES en Castor et Loutre piqué, Kid, Orignal, Duck-skin, etc. SOUILLIERS MOUX Noir et Jaune unie et brodée. Les Dames et Messieurs qui auront besoin d'un bon article à bon marché, feront bien de visiter cet établissement avant que le premier choix soit vendu. P. S.—Jusqu'au premier de Mai prochain, je payerai pour des peaux de bonne qualité, tel que Visons, Martres, Pékans, Loutres, Castors, Renards, Ours, Loups-Cerviers, Rats Musqués, Bêtes Puantes, etc., Le plus haut prix du marché de New-York argent comptant, pour l'Exportation directe en Europe. Henri M. Balcer. Trois-Rivières, 14 Octobre, 1870. 56—6m

Advertisement for Denechaud & Dagneau, Epicerie et Provisions. Includes an illustration of a man with a cart and text: 'Français et Prussiens aux portes de Paris!'.

M. James Shortis étant retiré des affaires, les soussignés profitent de la circonstance et de la saison des affaires d'automne pour appeler l'attention des acheteurs sur leur assortiment de FARINES, VINS, THE, LARDS, LIQUEURS DIVERSES, CAFE, POISSONS, VINS DE MESSE, TABAC, JAMBONS, BIÈRE, CIGARES, BISCUITS, COGNAC, SUCRE et MELASSE, &c., &c., &c. Et invitent respectueusement les gens de la ville et de la campagne à faire une visite à leur magasin. Denechaud & Dagneau.

Feutres !! Feutres !! Claques !!! Claques !!!

En Gros et en Detail. On vient de recevoir l'assortiment le plus considérable de chaussures, Feutres unis et brodés, Claques unies et doublées, Bottines en drap, etc., etc., Pour Dames, Messieurs et enfants, Au plus bas prix.

N. B.— Messieurs les marchands de la campagne pourront avoir les effets ci-dessus, à la boîte, Au même prix qu'à Montréal, Au Pavillon Rouge. Au Pavillon Bleu. Frigon & Frere. Trois-Rivières, 21 novembre 1870.

C. J. Rousseau, RUE DES FORGES, Coin de la nouvelle Halle aux denrées.

EPICERIES DE CHOIX, Pour la ville, les campagnes et les chantiers, Provisions, Vins et Liqueurs de toutes sortes.

Le soussigné désire informer le public qu'il a augmenté considérablement son fonds de magasin et qu'on trouvera chez lui toutes les épicerie des meilleures maisons de Montréal, à des conditions libérales. J. C. ROUSSEAU. 49

Acte de Faillite de 1869. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure Dans l'affaire de F. X. ST. ARNAUD & FRERE, Failli.

Avs est par le présent donné que le vingt-huitième jour de Décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné, Nazaire Gagnon, syndic en cette affaire, demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 15 Novembre 1870. NAZAIRE GAGNON, Syndic Par DESILETT & PANNETON, Ses Procureurs ad litem.

ANNEXION !! ANNEXION !! ANNEXION !!

Le meilleur moyen d'aimer les Provinces Maritimes. C'est de manger des Huitres du Golfe.

HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES HUITRES FRAICHES En gros et en détail, CHEZ Felix Decoteau, RUE DU PLATON. Trois-Rivières 16 Sept. 1870. 44

A tous ceux qui les présentes verront, SALUT: Pierre Blondin, Rue du Platon, (Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.) Offre en vente

Un Assortiment considerable d'épicerie choisies, Vins, Liqueurs, Provisions Venez acheter, Vous serez satisfaits. P. BLONDIN. Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

Acte concernant la faillite 1864 & 1869 CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE BELIVEAU, marchand, ci-devant marchand de la paroisse St. Wenceslas et maintenant de la paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel, dans le district de Trois-Rivières, Failli, Et THELESOPHORE EUSEBE NORMAND, Syndic.

Le vingt-huitième jour de Décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes. Trois-Rivières, 15 Nov. 1870.

J. B. BELIVEAU, Par DESILETT & PANNETON, Ses procureurs ad litem. Le même jour et par la même requête, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge comme Syndic à la dite Faillite. Trois-Rivières, 15 Novembre 1870. T. E. NORMAND, Par DESILETT & PANNETON, Ses Procureurs ad litem.

Acte de Faillite de 1869. CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER ST. ARNAUD et GEORGE ST. ARNAUD, tous deux marchands associés, de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan et y faisant affaires ensemble comme tels, en la dite paroisse sous les nom et raison de "F. X. St. Arnaud & Frere," Failli,

Les soussignés ont déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers et le vingt-huitième jour de Décembre prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée. Trois-Rivières, 12 Novembre 1870. F. X. ST. ARNAUD & FRERE, Par DESILETT & PANNETON, Leurs Procureurs ad litem.

GRAND ASSORTIMENT DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le soussigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Visons, Castors, Bêtes puantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pékans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c., &c. LE PLUS HAUT PRIX

Du Marche de Montreal. Trois-Rivières, 12 septembre 1870.—42. H. L. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de MM. McDougall.

MAGASIN D. E. FRIGON, ÉTABLI DEPUIS 1850, RUE MOTRE - DAME.

La Republique Francaise Se maintiendra longtemps, à condition que chaque famille soit munie d'une machine à coudre du genre des

Little Wanzer Sewing Machine comme celles qu'on voit chez M. D. E. FRIGON, et qui viennent d'avoir deux premiers prix à l'Exposition de Montréal, après en avoir remporté plusieurs autres aux Expositions précédentes. Ce sont incontestablement les meilleures machines à coudre. Le soussigné désire en même temps informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment varié de

Hardes Faites, de marchandises sèches de tout genre, draps, casimires, flanelles, couvertures de laine, marchandises de goût, chaussures pour dames, messieurs et enfants, claques en feutre, cierges, chapeaux de toutes les sortes etc. D. E. Frigon. Trois-Rivières, 19 sept. 1870. 43

ATTENTION! Grand avantage pour le public.

Le soussigné désirant se retirer des affaires, vendra pour environ \$7,000 DE Marchandises au prix courant, et un lot assez considérable à 25 par cent au-dessous du prix courant. De plus, il a plusieurs terres défrichées et bâties, dans les paroisses de Nicolet, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Perpetue et Trois Rivières, qu'il vendra à des conditions très-libérales, à crédit ou pour argent comptant. Allez voir et vous êtes certain de faire des marches avantageuses. N. TRAHAN, Marchand. Nicolet, 5 octobre 1870. 6m—52

A VENDRE AU PONT de MASKINONGE, Un moulin à farine avec trois moulages— Une beau pouvoir d'eau --- Une maison en brique et autres dépendances. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux au propriétaire AUGUSTIN SAUCIER, ou à Trois Rivières à T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 5 octobre 1870. 52

A Vendre. UN emplacement avec maison en brique dessus construite sur la rue Bonaventure. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 56

A Vendre. TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit. T. E. NORMAND. Trois-Rivières, 14 O 1870 56

A VENDRE. UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles. T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 5

Acte de faillite de 1869. Dans l'affaire de PIERRE-OCTAVE FRIGON, marchand, de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, FAILLI. Je soussigné, Nazaire Gagnon, marchand, de la paroisse Champlain, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me filer leurs réclamations d'hui à un mois. Champlain, 31 octobre 1870. 63 N. GAGNON, Syndic officiel.

DISSOLUTION DE SOCIETE La Société qui existait ci-devant entre les soussignés aux Trois-Rivières et à Québec, sous la raison sociale de JOHN BROSTER & fils a été dissoute de consentement mutuel, le douzième jour d'octobre dernier. Signé, JOHN BROSTER, CHS. BROSTER. Trois-Rivières, 23 Novembre 1870. 79

Bureau du Conseil Municipal du comté de Saint-Maurice.

Yamachiche, 1er décembre 1870.

Je donne par les présentes avis public que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus, par encaissement public, à Yamachiche, à mon bureau, LUNDI, le SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnée sur les terrains ci-après désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué, savoir :

Dans la municipalité de St. Etienne.

- Premier rang, 1. Sur une terre faisant partie du lot numéro trente, contenant un acre de large sur vingt-cinq acres de profondeur, tenant au sud et au Nord F. X. Guimont—avec les bâtisses dessus érigées, Montant dû..... \$2.52 Non résidant. 2. Sur la juste moitié nord du lot numéro soixante-et-un, Montant dû..... \$1.33 Non résidant. 3. Sur la juste moitié du lot numéro soixante-et-deux, Montant dû..... \$4.00 Non résidant. 4. Sur une partie du lot numéro soixante-et-trois, Montant dû..... \$2.43 Deuxième rang. 5. Sur la juste moitié nord du lot numéro vingt-sept, Montant dû..... \$13.49 Non résidant. 9. Sur une partie du lot numéro trente, Montant dû..... \$7.32 7. Sur la juste moitié sud du lot numéro cinquante-deux, Montant dû..... \$3.60 Non résidant. Cinquième rang. Sur la juste moitié nord du lot numéro dix-sept, Montant dû..... \$6.92 Non résidant. 9. Sur le lot numéro vingt-trois, Montant dû..... \$5.94 Non résidant. 10. Sur le lot numéro vingt-sept, Montant dû..... \$1.21 Non résidant. L. A. LORD, Secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Saint-Maurice.

Magasin Nouveau !!

Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivières, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marché, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épicerie, tel que :

- Brandy, Jamaïque, Vin blanc, Vin rouge, Old Rye, Bière, Porter, Mélasse, Sirop, Sucre, Thé, Fleur, Savon, Chandelle, Biscuits, Sucreries, Café, Ais, [sortes] Epices de toutes, Vermicelle, Homard, Huile, Marinade, Tabac assorti, Pipes, Raisin, Cigare, Sel fin

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que vous serez servi avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez C. LABARRÉ & FRÈRE, Trois-Rivières 17 Juin, 1870.

GRANDE REDUCTION ! AU MAGASIN DE L. E. GERVAIS. A L'ENSEIGNE DU



MOUTON BLANC, Rue Notre Dame. Tout l'assortiment valant plus de \$30,000 et consistant en

- Draps, Casimirs, Tweeds canadiens, Imitation de mouton, Etoffes à manteau, Mérinos français, Etoffes à robes, Winceys, etc., etc. SERA vendu à une GRANDE REDUCTION, d'ici au PREMIER FEVRIER prochain; de plus, toute personne achetant pour \$10 et au-delà, au comptant, aura droit à un escompte de 5 par cent. Un grand nombre de coupons accumulés pendant les deux dernières saisons, seront vendus à un grand sacrifice. Trois-Rivières, 6 décembre 1869.

CORPORATION DU COMTE DE MASKINONGE. Bureau du Conseil municipal du Comté de Maskinongé.

AVIS PUBLIC.

Je donne par les présentes, avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encaissement public, à la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé, en la salle du conseil municipal du dit Comté, le premier lundi de février prochain, à une heure de l'après-midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à moins que le montant soit payé avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

MUNICIPALITE LOCALE DE LA PAROISSE DE ST. DIDACE.

- 1re. une terre de deux arpents sur vingt, prenant par devant au cinquième rang et en arrière au quatrième rang de la seigneurie de Lanauidière, de la paroisse de St. Didace, d'un côté à Pierre Souillière père, et de l'autre côté à Alexis Aubin, sans bâtisse.—France Piché, absent. Taxes Municipales.....\$1.50. 2ème. Une terre de sept arpents sur vingt arpents, située en front au quatrième rang et en profondeur au cinquième rang de la seigneurie de Lanauidière, d'un côté à Joseph Barrette, et de l'autre côté à André Duchény.—Inconnu. Taxes Municipales.....\$2.50. 3ème. Une terre de quatre arpents sur quarante, située dans le cinquième et sixième rang de la seigneurie de Lanauidière dans la paroisse de St. Didace, d'un côté à Norbert Généreux, et de l'autre côté à Alfred Lambert, sans bâtisse.—J. Bte. Gobeil, rien. Taxes Municipales.....\$6.50. 4ème. Une terre de cent-vingt-huit arpents en superficie, située dans le troisième rang de la seigneurie de Lanauidière, d'un côté à Pierre Trudelle et de l'autre côté à la Rivière Maskinongé.—Joseph Bernaiche absent. Taxes Municipales.....\$2.92. 5ème. Une terre de trois arpents sur vingt-quatre située au deuxième Lac Monvil dans le fief Hope dans la paroisse de St. Didace, en front au dit deuxième Lac Monvil et en profondeur à Joseph Armstrong, d'un côté à Pierre Maraille et de l'autre côté à Augustin Cabana, avec maison et autre dépendance.—Pierre Paquin absent. Taxes Municipales.....\$6.68. 6ème. Une terre de quatre arpents sur vingt-deux située au chemin Victoria dans le fief Hope, paroisse St. Didace en front au dit chemin Victoria, d'un côté à James Armstrong Eer, et de l'autre côté à Benjamin Brissère, sans bâtisse.—Prosperé Côté, absent. Taxes Municipales.....\$3.56. 7ème. Une terre de deux arpents sur vingt-deux, située au chemin Victoria, dans le fief Hope, paroisse St. Didace, prenant son front au dit chemin Victoria, et en profondeur au Cordon du chemin Victoria, d'un côté à la veuve François Paquette et de l'autre côté à Narcisse Grégoire, fils, sans bâtisse.—François Paquette, défunt. Taxes Municipales.....\$4.10. 8ème. Une terre de trois arpents sur vingt, prenant par devant au quatrième rang et en profondeur au cinquième de la Seigneurie de Lanauidière, paroisse de St. Didace, d'un côté à David Morin et de l'autre côté à Narcisse Morin, sans bâtisse.—Abraham Trambé, absent. Taxes municipales.....\$2.61. 9ème. Une terre de deux arpents sur seize, située en front au troisième rang et en profondeur à la rivière Maskinongé, dans la Seigneurie de Lanauidière, d'un côté à François Morin et de l'autre côté à Joseph Boivin, avec maison et autre bâtisse dessus construite.—Veuve Toussaint Clément, absente. Taxes municipales.....\$1.18. 10ème. Une terre de trois arpents sur vingt et un, située au deuxième lac Monvil, dans le fief Hope, dans la paroisse de St. Didace, en front à Eusèbe Masson et en profondeur aux terres du chemin Victoria, d'un côté à Pierre Paquin et de l'autre côté à Pierre Mareil, avec maison et autre dépendances dessus construits.—Auguste Cabana, absent. Taxes municipales.....\$5.50.

MUNICIPALITE LOCALE DE LA PAROISSE DE ST. JUSTIN, COMTE DE MASKINONGE.

- 1ère. Une terre située en la dite paroisse de St. Justin, concession de l'Ornière, contenant douze arpents en superficie, prenant en front à François Gagnon, en profondeur à David Gagnon, joignant d'un côté à David Franceur et de l'autre côté au ruisseau de l'Ornière; une autre portion de terre aussi en la paroisse de St. Justin, contenant environ dix arpents en superficie, prenant en front au ruisseau de l'Ornière et en profondeur à Joseph Bernier d'un côté, à David Clément et de l'autre côté à Louis Trochuand.—Maxime Gagnon. Taxes Municipales.....\$1.44. 2ème. Une terre en la dite paroisse St. Justin, dans le cinquième rang, d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur prenant en front au quatrième rang, et en profondeur au Cordon St. André, d'un côté à Maxime Lefebvre et de l'autre côté à Veuve Dolphis Flageolle.—Charles Woolf. Taxes Municipales.....\$0.71. Rivière-du-Loup, 1er Dec. 1870. E. VADEBOUCEUR, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Maskinongé.

SAM. McCLUNG, Horloger & Bijoutier,

INFORME le public qu'il est sur le point de laisser Trois-Rivières, et qu'il vendra au-dessous du prix coûtant

Son Assortiment si varié

- consistant en : EPINGLES EN OR, PENDANTS D'OREILLES, JONCS, LOQUETS, CHAINES, EPINGLETTES, BOUTONS DE CHEMISES, BOUTONS DE MANCHETTES, etc., etc., etc.

Aussi un grand assortiment des CELEBRES PENDANTS D'OREILLES et EPINGLES en JAIS de WHITBY.

MONTRES D'OR A \$12. MONTRES D'ARGENT A \$ 6.

Le tout sera rendu au-dessous du prix d'achat.

Venez voir ! Trois-Rivières, 13 Juillet 1870. 16



ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIERES. On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorés. Trois-Rivières, 1 Juillet, 1869. a-12

Traité Élémentaire DE MATIÈRE MEDICALE GUIDE PRATIQUE Des Soeurs de Charité de l'Asile de la Providence publié sous le patronage des professeurs de Médecine et de Chirurgie, Faculté de Médecine de l'Université Victoria, Montréal. SECONDE EDITION. Montréal, Eusèbe Sénécal, Imprimeur-relieur et éditeur. Rue St. Vincent, Nos. 6 S et 10. 1870. Le volume, format grand in octavo est de 1500 pages environ. Le prix: pour chaque souscripteur, volume relié \$4.00; pour non souscripteur relié \$5.00. L'ouvrage paraîtra dans le cours du mois de Décembre prochain. Les lettres devront être adressées à Secur Alcegaide du St. Sacrement, Asile de la Providence, Rue Ste. Catherine, Montréal. 9 Decembre 1870. 78

Gaucher & Telmosse, IMPORTATEURS D'épicerie, vins, liqueurs, provisions, ETC., ETC., ETC. EN GROS, No. 200 rue St Paul, et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL, P. Q. N. B.—MM. Gaucher & Telmosse invitent respectueusement les marchands à visiter leur établissement, où ils trouveront un assortiment complet d'épicerie, liqueurs, etc., à des prix très-réduits. 27 mai, 1870. 6m-143

Fonds de l'indemnité seigneuriale AUX TOWNSHIPS. Attendu que par un ordre en conseil en date du 30 avril 1867, il est ordonné qu'en ce qui regarde les réclamations des municipalités qui veulent y participer, le susdit fonds sera fermé le 31 décembre de l'année courante. Avis est par le président donné que toutes les réclamations qui peuvent d'aucune manière en affecter la distribution doivent être déposées à ce bureau le ou avant la date ci-dessus mentionnée, après quoi on ne fera plus aucun changement dans la distribution de ce fonds. JOHN LANGTON, Auditeur. Département des Finances, Ottawa, 9 déc. 1870.

J. C. H. CRAIG, MARCHAND. ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES. ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'épave et de goût; 1re qualité de draps et casimirs, flanelles en grande variété; gants, rubans, parasols et fleurs artificielles etc. Médicines à pâtisseries et parfums les mieux choisis. Trois-Rivières, 1 juin 1869. 1

Arrivée et Depart des Mallets POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Nov. 1870, jusqu'à nouvel avis, les mallets arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

	Arrivée	Départ
1 Mallet pour Montréal, Québec, par les chars quot.	10.40 A. M.	1.30 P. M.
2 Mallet du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne, excepté le lundi.....	10.40 A. M.	2.00 P. M.
3 Itive Nord-Ouest Bortlier, et Sorel, etc., quotidienne, excepté le lundi.....	10.50 A. M.	11.00 A. M.
4 Départ des Mallets par terre pour Bécancour, Gentilly, St. Pierre les Becquets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, le lundi, mercredi et vendredi.....	10.30 A. M.	10.40 A. M.
5 Elles doivent arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.....	10.00 A. M.	
6 St. Etienne et Shawigan, mardi, jeudi et samedi.....	10.30 A. M.	11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.....	9.30 A. M.	11.30 A. M.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, mai 1 1870.

Chaussures ! Chaussures !

M. CHS. ROBITAILLE, MARCHAND DE CHAUSSURES, Rue du Platon,

Remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'ils lui ont donné et les informe qu'il vient d'agrandir son établissement, afin de pouvoir, s'il est possible, les servir encore mieux que par le passé. Il a ajouté à son établissement un MAGASIN et une BOUTIQUE deSELLIER

Et un magasin de cuir. Que les acheteurs fassent une visite à son établissement, et ils seront contents. M. Robitaille peut vendre en gros à meilleur marché que les marchands de Montréal, Trois-Rivières 6 Juin 1870. 3

DE TROIS-RIVIERES.

La première livraison vient de paraître. Elle renferme 126 pages et 3 gravures tirées hors texte.—On s'abonne chez : Ms. Dufresne, frères, libraires Trois-Rivières B. Maureault, notaire.....St. Stanislas M. A. Lord,.....Yamachiche E. Sénécal, imp.-éditeur.....Montréal M. J. Tassé, (la Minerve).....Montréal M. J. Frigon,.....St. Maurice M. le Dr. Grenier,.....St. Maurice M. E. Brassard Avocat,.....Sorel M. T. E. Normand, Cap de la Magdeleine P. Z. Cormier,.....Yamachiche Dr. Lacerte,.....Yamachiche M. L. D'Argy,.....St. Zéphirin de Courval M. F. X. St. Arnaud, Ste. Genevieve E. M. Hart courtier,.....Trois-Rivières G. B. Houliston do. do. do. do. A. J. Martineau,.....Champlain A. O. Houle, Notaire.....St. Celestia Dr. Bald,.....St. Barnabé L. O. Maurault,.....St. Simon "Bago" A. Laperrière, Biblio. du Parlement, Ottawa A. Desaulniers, M. P. P., Maskinongé. Garant & Trudel,.....Québec Les livraisons seront expédiées au fur et à mesure qu'elles paraîtront. Les agents sont autorisés à recevoir l'argent des souscripteurs par sommes de \$2, \$1 et un écu, au gré des personnes qui voudraient opérer des paiements périodiques. BENJAMIN SULTE.

COMPAGNIE D'Assurance Impériale CONTRE LE FEU 1803 ETABLIE EN 1803. BUREAU EN CHEF : Rue Old Broad & 16 Pall M. LONDRES.

Agence pour le Canada, 64 & 65 Rue St. François Xavier MONTREAL. CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ. £ 1,600,000 STERLING.

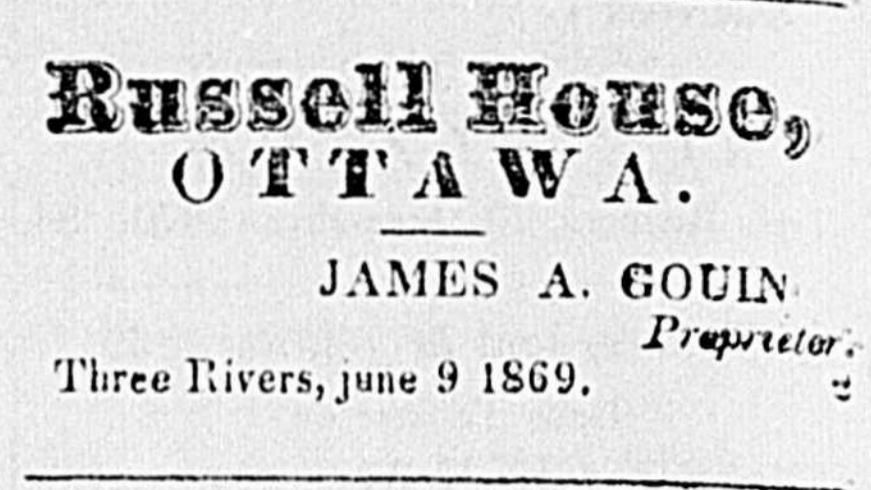
LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements. AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice, CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL, Agent. Agent général pour le Canada. Trois-Rivières, 1 nov. 1869.

A VENDRE ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épiettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être mis sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet. Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre faite et le reste en bois debout. Pour les conditions s'adresser au Soussigné. M. E. HART. TROIS-RIVIERES, 10 Dec. 1869. 77

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOULIN, Propriétaire. Three Rivers, June 9 1869.



Pilules Végétales BRISTOL, LE GRAND REMÈDE Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Remfermées dans des fioles de verres et garanties pour se conserver dans tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salsepareille de Bristol, dans toutes les affections provenant de l'excès des vicieuses ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux grands remèdes des maladies considérables, connues jusqu'ici comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. Les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède de la plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y courir sans retard. Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipation, Indigestion, Maux de tête, Dyspepsie, Hydroisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux. Les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, ou d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales. Trois-Rivières, 1 mai 1868

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois. Prix pour un an.....\$3.00 " 6 mois.....1.50. POUR LES ÉTATS-UNIS : Un an.....(en or) \$8.50 Un an.....(en greenback) 4.50 Six mois.....(en or) 2.00 Six mois.....(en greenback) 2.50 payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai. Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$4.50 par an. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés. TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont classées sur types Brevier. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année.....\$30.00 do " " six mois 20.00 do " " trois " 10.00 Adresse d'Affaires, par année.....\$3. Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières. NORMAND & GERIN, Éditeurs Propriétaires.